

Intéressement 2020 Bilan Financier



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Introduction

L'accord d'intéressement 2018 – 2020 signé le 27 juin 2018 s'inscrit dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME) ; en conséquence tous les personnels de la CDC peuvent bénéficier de l'intéressement.

Dans ce cadre, l'accord permet l'harmonisation des montants perçus, à rémunération et à temps de travail équivalents entre les agents publics et les agents de droit privé, par un mode de calcul identique pour tous : le montant de l'intéressement global est déterminé sur la base de la masse salariale globale, regroupant les éléments de rémunération de tous les personnels de l'Établissement Public, quel que soit leur statut.

Pour rappel les personnels mis à la disposition sont inclus parmi les bénéficiaires de l'intéressement CDC.

Les modalités de calcul de l'intéressement 2020 font l'objet d'un avenant n°2 à l'accord, signé le 29 juin 2020, qui fixe de nouveaux objectifs aux unités de travail et une nouvelle échelle de redistribution de la masse salariale.

01. Nombre de bénéficiaires

Le nombre de collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations qui ont bénéficié de l'intéressement pour l'exercice 2020 est de 6970 agents contre 6 866 au titre de 2019.

- 4 168 sont des agents de droit public de l'établissement dont 57 mis à la disposition de la CNP et des ex-filiales du groupe CDC, et 15 mis à disposition dans divers organismes extérieurs.

Parmi les agents de droit public, la répartition hommes/femmes est la suivante : 2 796 femmes et 1372 hommes.

- 2 802 sont des agents de droit privé, salariés ou agents sous statut. 34 sont mis à disposition : 5 statutaires à la CAN et 29 agents dans divers organismes.

Parmi cette population la répartition hommes/femmes est la suivante : 1527 femmes et 1275 hommes.

Les collaborateurs qui ont changé de statut au cours de l'année 2020 verront leur prime d'intéressement intégralement versée sous le régime de leur statut détenu le mois du paiement (avril 202).

02. Niveau global de performance (NGP) et détermination de la masse d'intéressement

Au titre de l'accord intéressement 2018-2020, le NGP en 2020 est de 106 %. Pour mémoire le NGP en 2019 était de 107.5 %.

En vertu de l'accord d'intéressement 2018-2020, un taux d'atteinte de 98% des objectifs déclenche la distribution maximale de la masse salariale dédiée à l'intéressement, soit au titre de 2020 un taux de 6.75%.

Par ailleurs, au titre de 2020 et en application de l'avenant 2 à l'accord, si le taux de réalisation de deux des trois l'objectifs transversaux, tels que précisés en annexe 3, est égal ou supérieur à 98 %, le taux de redistribution est porté à 7,25% de la masse salariale. Les objectifs transversaux « égalité professionnelle » et « contribution aux objectifs de développement durable » ayant été atteint tous les eux à 98%, le taux de distribution de l'intéressement 2020 a été porté à 7, 25%.

Enfin, au titre de 2020 et en application de l'article 2-2 de l'avenant 2 à l'accord, à titre exceptionnel et dans le contexte particulier de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, le taux de distribution de la masse d'intéressement peut être majoré de 0,5% supplémentaires et ainsi atteindre 7,75% si le taux de réalisation des deux objectifs spécifiques liés à la maîtrise de la crise et la continuité d'activité est égale ou supérieur à 98%. Les deux objectifs spécifiques « adaptation des modalités de fonctionnement et organisation des processus » et « mobilisation des services CDC en soutien et en relance de l'économie » ayant été respectivement atteints à 110% et 105%, le taux de distribution de l'intéressement 2020 a été finalement porté à 7,75%.

03. Masse d'intéressement distribuée

La masse salariale dédiée à l'intéressement des collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations s'élève au total à 30 669 578,32 €, en augmentation de 14,18 % par rapport à l'exercice 2019 (26 860 626,05 €).

	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Masse salariale globale	375 340 466,3	383 723 229,3	395 736 494,4	3,13%
Taux de distribution	7%	7%	7,75%	10,71%
Masse salariale d'intéressement	26 273 832,64	26 860 626,05	30 669 578,32	14,18%
	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Temps de présence individuel cumulé en jours ouvrés	1 497 936,5	1 509 539,5	1 545 331	2.37%
Temps de présence individuel moyen en jours ouvrés	218 jours en moyenne par agent sur 249 jours maximum de présence soit 87,55%	220 jours en moyenne par agent sur 249 jours maximum de présence soit 88,35%	222 jours en moyenne par agent sur 251 jours maximum de présence soit 88,44%	0,91%
Nombre de bénéficiaires	6 887	6 866	6 970	1,51%

04. Montant des primes plafonds

Un collaborateur n'ayant aucune absence en 2020 et dont la rémunération est au moins égale à 123 408 € perçoit la prime d'intéressement maximum, soit 7 232,55€. Ce montant est versé à 221 collaborateurs, 50 agents de droit public et 171 agents de droit privé.

(Pour rappel, en 2019, la prime maximum, soit 6 450.82€ avait été versée à 221 collaborateurs, 54 agents de droit public et 167 salariés de droit privé).

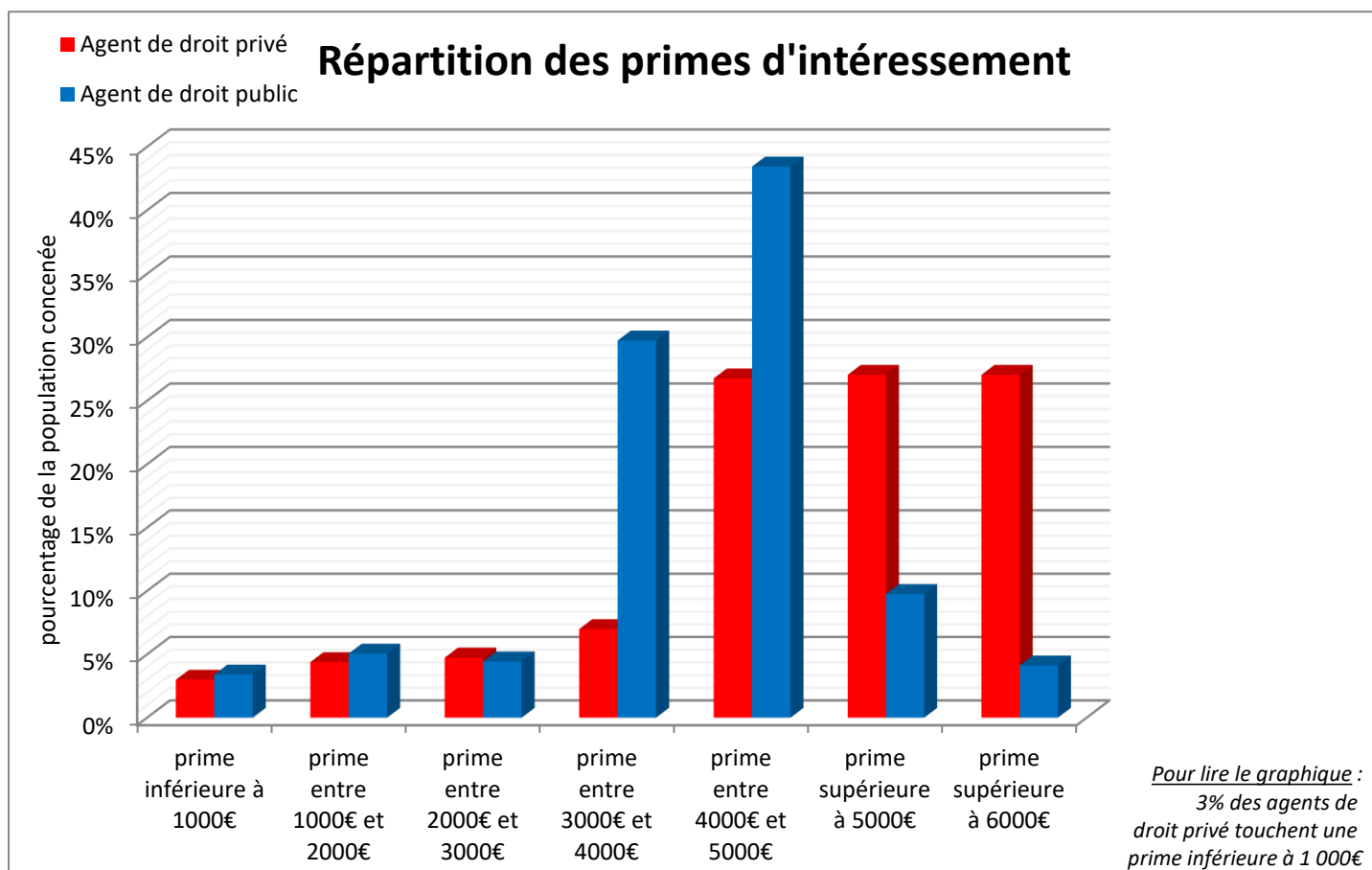
La répartition hommes/femmes, tous statuts confondus est la suivante : 80 femmes et 141 hommes. Pour rappel, la répartition de 2019 était de 79 femmes et 142 hommes.

05. Moyenne des primes distribuées

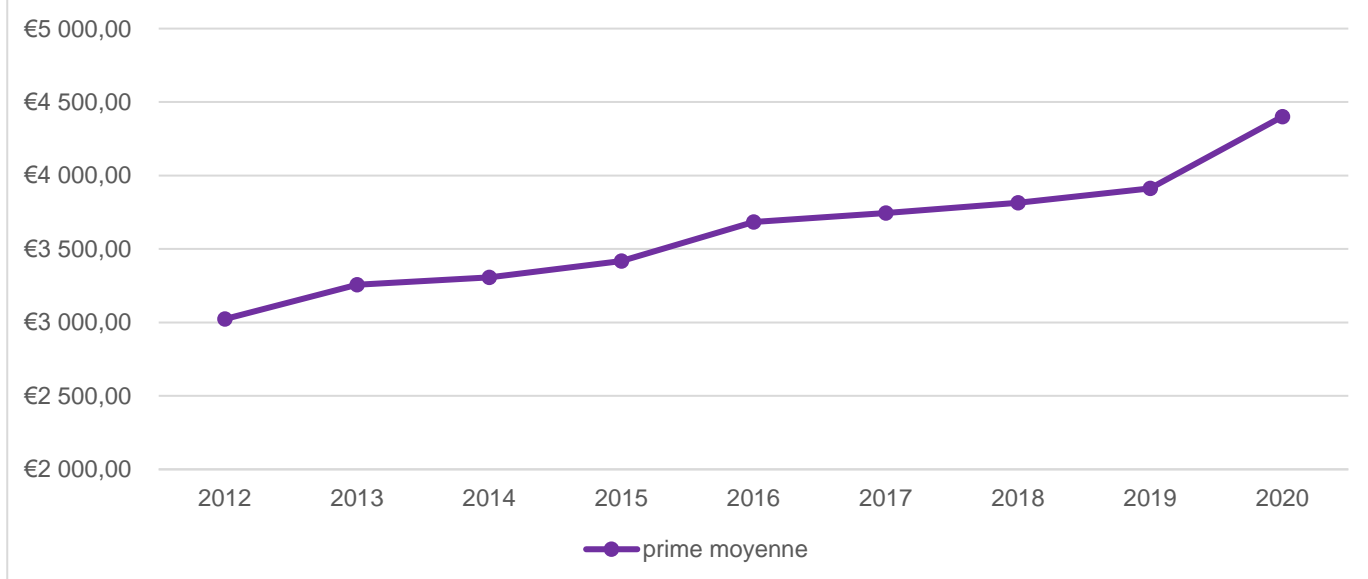
Population	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Médiane 2020	Évolution 2019/2020
Agent de Droit Privé	4 402,28 €	4 947,14	5 147,19	12,38%
Dont statutaires	4 089,74 €	4 667,72	4 434,33	14,13%

Agent de Droit Public	3 598,32 €	4 032,56	4 135,15	12,07%
Tous statuts confondus	3 912,03 €	4 400,23	4 420,45	12,48%

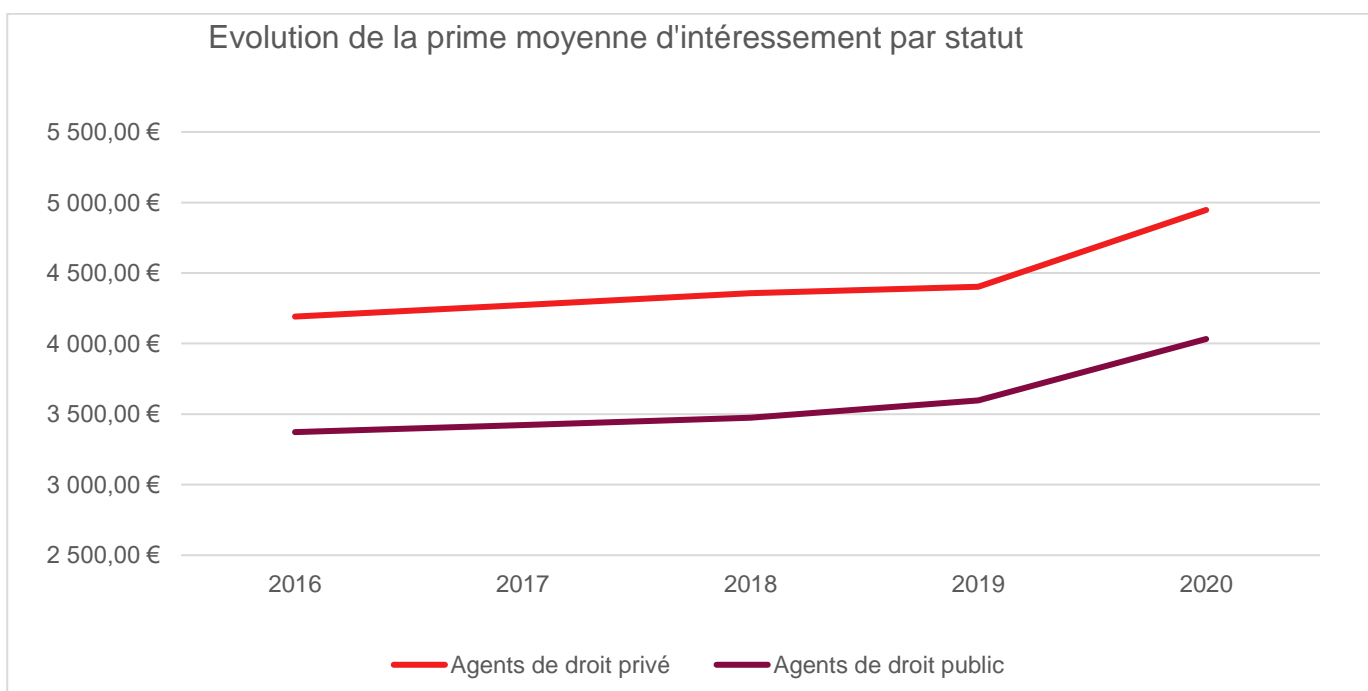
A titre complémentaire, la part de la prime d'intéressement se rapportant au critère du temps de présence individuel – TPI – s'élève pour chaque bénéficiaire ayant un TPI maximum (soit 251 jours) à 2 739,82 contre 2 436,88€ pour 249 jours en 2019. Ainsi, en 2020, un jour de présence rapporte 10,92 € contre 9,78 € en 2019. 3 167 agents bénéficient de la prime de présence maximum en 2020, soit 45,43% des bénéficiaires contre 2 605 agents soit 37,94% en 2019.



Evolution de la prime moyenne d'intéressement



Evolution de la prime moyenne d'intéressement par statut



06. Intéressement payé en totalité

Au titre de l'exercice 2020, 1 513 bénéficiaires se sont fait payer leur prime d'intéressement en totalité contre 1 661 en 2019.

Population	Nombre	Pourcentage de la population étudiée*	Pourcentage de l'ensemble des bénéficiaires
Population			
Agent de Droit Privé	440	29,1%	40,2%
Dont apprentis CAE	113	7,47%	3,82%
Agent de Droit public	1049	69,33%	59,8%
Dont CDP	207	13,68%	8,55%
Position statutaire (à la date du versement)			
En fonction	1 286	84,99%	89,64%
Sortie - fin de contrat	147	9,71%	5,47%
Sortie- retraite	80	5,29%	4,96%
Niveau de rémunération			
Entre 0 et 19 999 bruts annuels	270	17,84%	9,3%
Entre 20 000 et 39 999 bruts annuels	560	37,01%	26,14%
Entre 40 001 et 59 999 bruts annuels	354	23,39%	30,32%
Entre 60 0001 et 79 999 bruts annuels	159	10,51%	15,06%
Supérieur à 80 000	170	11,24%	19,17%
Age			
Moins de 35 ans	348	23%	18,77%
De 35 à 55 ans	837	55,32%	48,29%
Plus de 55 ans	328	21,68%	32,94%

* ainsi 440 des 1 513 collaborateurs ayant fait le choix d'un paiement en totalité étaient de droit privé soit 29,1% alors que les collaborateurs de droit privé représentent 40,2% des bénéficiaires (2802/6970)

07. Intéressement et plan d'épargne salariale PEE/PERCO

Le nombre total des placements est de 7 509 dont 3 998 sur le PERCO et 3 511 sur le PEE (dont 670 placements d'office). Les tableaux suivants détaillent les placements par produit, selon les quotités possibles.

Parmi les 4 789 agents ayant effectué un choix de placements, 2 735 ont choisi l'un des deux supports (789 agents ont tout placé sur le PEE et 1946 agents ont tout placé sur le PERCO), 2 054 agents ont opté pour un placement sur les deux supports d'épargne, 1 482 agents ont choisi l'une des épargnes en complément d'une monétisation et 512 agents ont réparti sur les deux épargnes en complément de la monétisation.

Pour mémoire au titre de l'exercice 2019, le nombre total de placements était de 6 903, dont 3 189 sur le PEE et 3 714 sur le PERCO. En complément, il y avait eu 822 placements d'office en 2019.

La possibilité, offerte depuis 2017, de bénéficier d'un abondement de l'employeur lorsqu'on effectue un versement sur le PERCO a continué à modifier les comportements.

Depuis 2018, les collaborateurs peuvent faire un choix de placement au centime d'euros près. Voici les grandes caractéristiques de leurs placements :

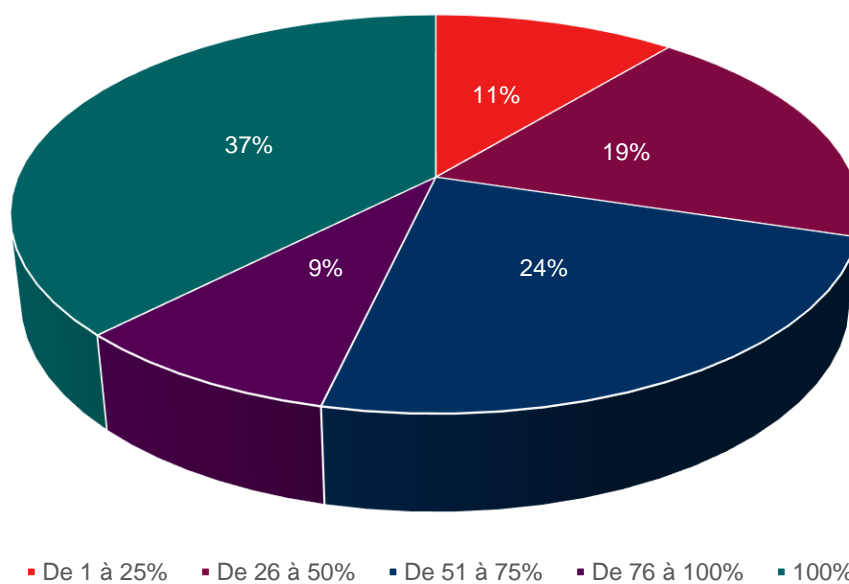
Répartition des placements	PEE Total	Dont PEE placement d'office	PEE seul*	PEE + Paie	PERCO total	PERCO seul	PERCO + paie	PEE + PERCO	PEE + PERCO + paie
Agents de droit privé	1691	381	811	62	1465	45	189	687	131
Agents de droit public	1820	289	510	76	2533	656	643	853	381
TOTAL	3511	670	1429	138	3998	1114	832	1540	508

*Intègre le PEE placement d'office

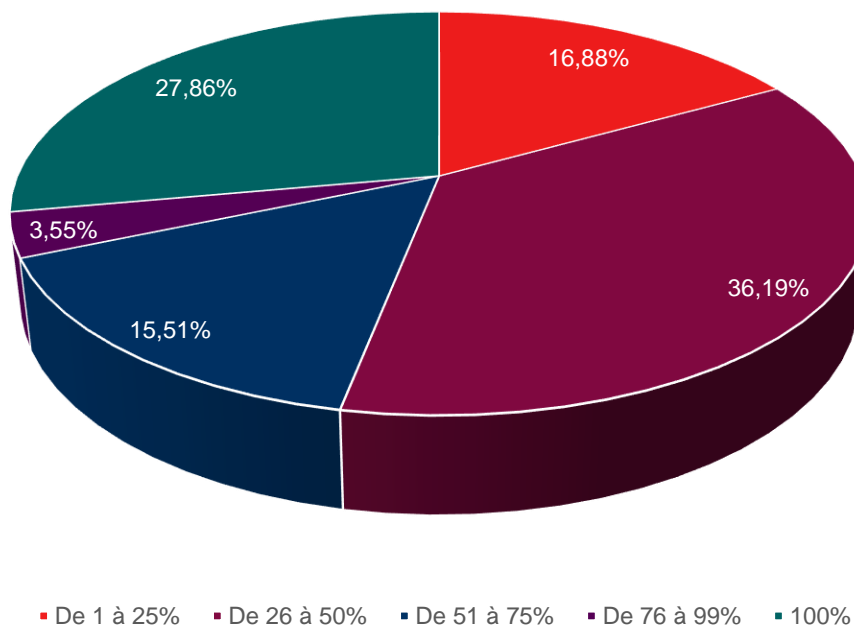
A titre d'exemple : PEE total = (PEE seul) + (PEE+paie) + (PEE+Perco) + (PEE+Perco+Paie).

Proportion de la prime	PEE			PERCO		
	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus
De 1 à 25%	108	278	386	256	419	675
De 26 à 50%	226	433	659	544	903	1 447
De 51 à 75%	384	453	837	166	454	620
De 76 à 99%	162	146	308	41	101	142
100%	811	510	1321	458	656	1 114
Dont placement d'office	381	289	670			
TOTAL	1 691	1 820	3 511	1 465	2 533	3 998

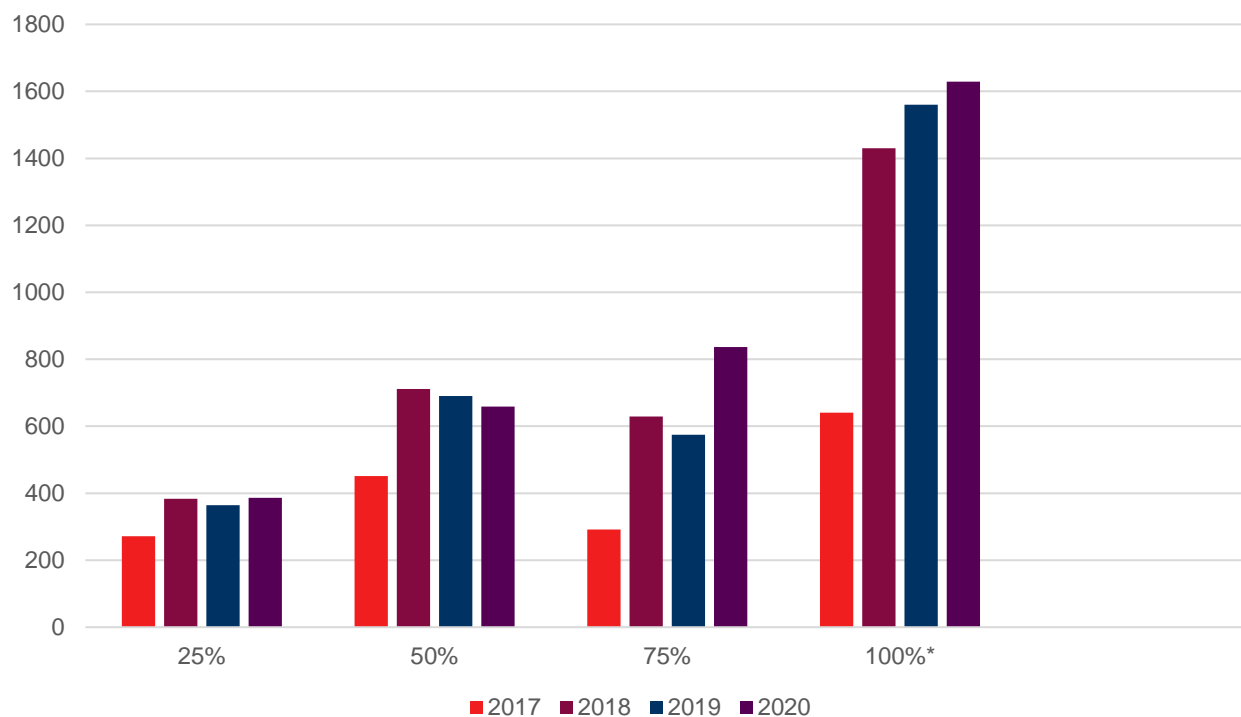
Proportion de la prime affectée au PEE



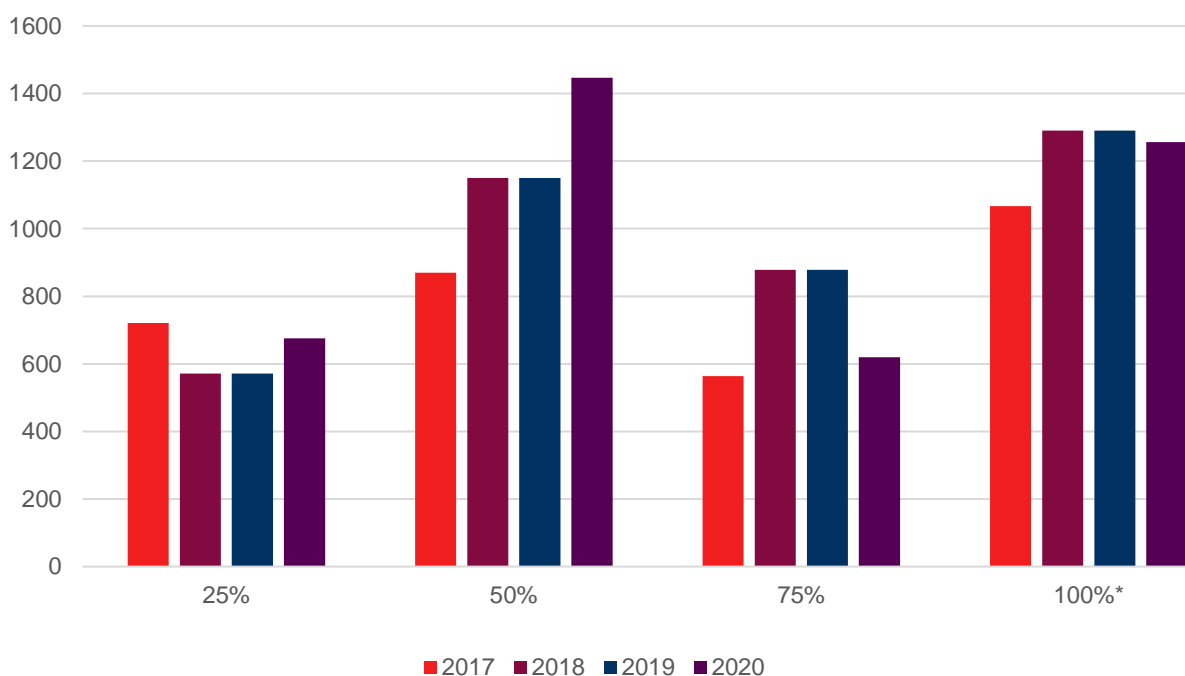
Proportion de la prime affectée au PERCO



Nombre de placements sur le PEE



Nombre de placement sur le PERCO



08. Précisions concernant les montants moyens

Les deux éléments statistiques ci-dessous sont établis uniquement sur les collaborateurs de droit public et de droit privé ayant une situation administrative similaire en matière de présence sur l'année (entre 0 et 10 jours d'absence maximum).

- En ce qui concerne les agents relevant du premier grade de la catégorie C (adjoints administratifs et adjoints techniques) le montant moyen de la prime d'intéressement s'élève à 3 712,80 €, la médiane à 3 718,48 €. Cela concerne 132 collaborateurs, 106 femmes et 26 hommes. Pour mémoire, en 2019 : 223 collaborateurs avaient une prime moyenne de 3 327,13 € ce qui représente une hausse de 11,59%.
- En ce qui concerne les techniciens supérieurs, le montant moyen de la prime d'intéressement s'élève à 4 294,14 €, la médiane à 4 379,68€ et concerne 14 collaborateurs, 12 femmes et 2 hommes. Pour mémoire en 2019 : 40 collaborateurs avaient une prime moyenne de 3 913,92 € ce qui représente une hausse de 9,71%

En étudiant pour l'ensemble de la population les premiers et derniers déciles, le montant du premier décile s'élève à 2 419,32 € contre 2 030,80€ en 2019. Pour le dernier décile, le montant moyen est de 6 307,43 contre 5 657,59€ en 2019.

■ ANNEXE N°1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS

RESULTATS DES OBJECTIFS DE L'INTERESSEMENT 2020

Calcul du niveau global de performance

		OBJECTIFS	RESULTATS au 31/12/2020	PONDERATION	MOYENNE par objectif	Calcul du NGP
Trois objectifs transversaux		Garantir l'équilibre économique de la CDC	110,00%	10%	110,00%	11,00%
		Egalité professionnelle*	98,00%	10%	98,00%	9,80%
		Contribution aux objectifs de développement durable *	98,00%	10%	98,00%	9,80%
Deux objectifs liés à la crise sanitaire		adaptation modalités fonctionnement et organisation des processus**	110,00%		110,00%	Non inclus NGP
		mobilisation des services CDC en soutien et en relance de l'économie**	105,00%		105,00%	Non inclus NGP
Objectifs Métiers	Retraite et formation professionnelle	Indicateur composite d'activité (DRS)	110,00%	10,00%	110,00%	11,00%
		Evolution des activités de la formation professionnelle au sein de la DRS	110,00%			
	Banque des territoires	Simplification des processus	105,00%	9,00%	105,00%	9,45%
	Gestion d'actifs	réduction de l'empreinte carbone des actifs financiers et immobiliers	110,00%	8,00%	110,00%	8,80%
	Gestion des participations stratégiques	améliorer la coordination / coopération inter directions GPS/DFIN	110,00%	8,00%	110,00%	8,80%
	Fonctions support	Simplification des processus internes dans une démarche orientée client (DEOF)	110,00%	35,00%	105,86%	37,05%
		Poursuite du projet stratégique « Objectif clients RH » (DRH)	110,00%			
		Intégrer au plan com 2020 les contraintes liées à l'épidémie COVID 19 (DGCO)	105,00%			
		Déploiement sécurisé de la signature électronique dans l'Etablissement public(DJFSA)	110,00%			
		Transversalité et interactions entre les départements de la direction des risques (DRG)	98,00%			
		Développement de la culture et de la maîtrise des risques (DCPC)	98,00%			
	Transformation du SGG au service des collaborateurs (SGG)	110,00%				
	Performance des objectifs pondérés (NGP)					

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)